



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 16 FÉVRIER.

Nous croyons pouvoir assurer que le procès de Meunier va se trouver retardé de plusieurs semaines; l'affaire se complique. Les deux individus arrêtés en dernier lieu, les nommés Henry, bottier, et S-rre fils, menuisier, seraient les complices de Meunier et en ce sens que tous deux auraient tiré au sort avec lui à qui ferait le coup; ils avouent, dit-on, le fait, en même temps qu'ils déclarent que le numéro fatal est, en effet, échu à Meunier; on parle même d'un quatrième complice. Tout cela donne lieu à de nombreux interrogatoires et pour ainsi à une nouvelle procédure.

(J. du Commerce.)

Le préfet de police a été appelé ce matin au château, où il s'est trouvé avec M. Alexandre Delaborde, le général Athalin. Il s'agissait d'un rapport de police qui a fait connaître à M. le préfet que de nouvelles tentatives étaient annoncées contre la vie du roi sur la route de Versailles, alors que son goût pour les arts l'entraînerait à cette résidence. M. le préfet a répondu que les rapports de ce genre étaient si nombreux, que l'on n'y pouvait en quelque sorte faire attention; car il est reconnu que c'est aujourd'hui une manie de la malveillance d'éveiller l'attention de la police sur des complots imaginaires. Sur cela, on aurait, dit-on, parlé de faire une subdivision de la préfecture, et de séparer le magistrat judiciaire du magistrat politique. On désigne M. Dumon pour ces fonctions.

(Siècle.)

Un coup bien cruel vient de frapper M. le ministre de l'instruction publique; son fils, l'aîné de ses enfants, M. François Guizot, est mort ce matin, enlevé après une longue et douloureuse maladie aux plus chères et aux plus justes espérances! M. François Guizot était âgé de vingt et un ans; son éducation était achevée, tout en lui annonçait le digne héritier d'un nom illustré par la science, par le génie politique, par de sévères vertus.

(Débats.)

On écrit de Toulon, le 12 février: Le colonel commandant la place de Toulon a reçu ce matin de M. le ministre de la guerre la dépêche télégraphique suivante: «Paris le 12 février 1837.

Tout envoi de troupes à Bone est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Donnez les ordres pour arrêter celles qui pourraient avoir embarqué ou qui seraient prêtes à embarquer. Dans les cas où les deux bâtiments que vous m'avez annoncés partant pour Bone aujourd'hui seraient déjà partis, ordonnez au préfet maritime de faire partir sur-le-champ un bateau à vapeur pour les faire rétrograder sur Toulon.

(On annonce que cette mesure a été prise par suite de la nouvelle officielle de la présence de la peste à Tripoli.)

Une lettre de Lisbonne du 5 février, citée par le Globe, porte que l'officier français Mercier, qui a jeté une pierre au prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, a été condamné à mort.

On lit dans le Figaro: M. Henri Fonfrède et M. de Lamennais ont lancé chacun leur manifeste. L'un dans le Journal de Paris, l'autre dans le Monde-Pictor, journal ainsi désigné généralement, du nom de son fondateur. M. Fonfrède est plus ministériel que les ministres, plus royaliste que le roi. M. de Lamennais est plus républicain que la république, plus populaire que le peuple; les deux points extrêmes du monde politique sont trouvés desormais; ils ne tarderont pas à se toucher. Les danseurs espagnols font à Paris la plus vive sensation. La Cachucha, espèce de chalet volée, y est applaudie avec une sorte de délire et de frénésie. La salle du Palais-Royal est chaque soir remplie. Les actions de 1,000 fr. se vendent 15,000.

Bulletin de la bourse du 16. — La hausse est toujours sur les banques belges; c'est une faveur parmi les spéculateurs; fermées hier à 1462 50, demandées, elles se sont élevées aujourd'hui à 1495; à ce cours seulement il y a eu des offres assez nombreuses qui ont fait rétrograder à 1490. On avait dit ailleurs qu'à 1500 fr. un agent de change avait ordre d'en vendre 150, et que plusieurs de ses confrères et même limités au même prix. Il y a donc lieu de croire qu'après une hausse aussi forte, il peut y avoir une réaction par suite de la réalisation de bénéfices. Quoiqu'il en soit, les vendeurs eux-mêmes étaient persuadés que cette valeur ne tarderait pas, après la réaction, à se relever pour monter à 1550 ou 1600. Les fonds espagnols étaient assez tenus à 27 3/8 1/2; il s'est traité des affaires assez importantes sur l'actif et le passif.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de Madrid sont du 7 février. On s'occupe beaucoup dans cette capitale de l'expédition qui doit être prochainement entreprise par les carlistes, et on leur suppose l'intention de passer l'Ebre avant le 10 de ce mois, sous les ordres de Sanz ou de Guibalsalde. Gomez serait définitivement disgracié, ainsi que la plupart des chefs qui ont traversé et pillé l'Espagne avec lui.

Le brigadier Liarte doit avoir un commandement important auprès du général Saarsfeld.

La correspondance de Bilbao du Morning-Chronicle donne les détails suivants sur l'arrestation de Gomez:

Bilbao, 4 février.

Il y a trois jours, Gomez a paru devant un conseil de guerre à Durango. Pendant que l'on procédait à son interrogatoire, plusieurs officiers, parmi lesquels se trouve le colonel d'un régiment castillan autrefois au service de la Reine, ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir voulu se réfugier en France ainsi que Gomez, avec une partie du butin de ce dernier. Quelques heures après, Gomez qui paraissait fort abattu, est parti sous escorte. Il était mal habillé, et portait des souliers de soldat. On croit qu'il a été envoyé au château de Guibarra où il sera strictement surveillé.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 17 FÉVRIER.

Après le budget de la guerre, il s'agira des mines, des finances et des distilleries; mais avant tout, il faut que tous les budgets soient votés. Pourront-ils l'être avant la fin de février? Si nous ajoutons la question du contrat de la banque à débattre, ainsi que plusieurs lois douanières et industrielles, il ne paraîtra pas trop facile d'en avoir fini pour les élections de juin.

Par arrêté ministériel, le prix de la ration de pain dans les garnisons ci-après désignées pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1836 est fixé ainsi qu'il suit:

Advers, 13 c., 5,253; Bruxelles, 12 c., 3,398; Bruges, 12 c., 6,433; Gand, 13 c., 1,223; Liège, 12 c., 7,262; Louvain, 11 c., 9,549; Mons, 12 c., 6,187; Namur, 12 c., 3,136; Tournay, 12 c., 354.

Le Journal de la Belgique, à propos de la lettre relative à l'ex-roi de Suède que nous avons publiée hier, dit ce qui suit:

Nous avons pris à cet égard des renseignements à bonne source. Tout ce qu'il y a de vrai c'est que depuis longtemps, il habite au Rocher de Cancale, un réfugié italien, M. le comte P..... qui a un air de ressemblance assez frappante avec feu le colonel Gustafson, que ce réfugié entend très peu le français, et que cette circonstance a donné lieu à beaucoup de bruits, tout aussi faux que celui qui a fait de lui un roi malheureux.

Hier, on appelait en police correctionnelle une affaire à charge du sieur Doussaint, ci devant aubergiste à Ostende, poursuivi par le sieur Lony-Wellesley, propriétaire, à Londres, sous la prévention d'avoir vendu à ce dernier, pour une somme de 500 liv. sterl., un tableau que le vendeur affirmait être du au pinceau de Gérard Dow, tandis qu'il savait que le tableau n'est pas l'œuvre de ce peintre, délit prévu par l'art. 423 du code pénal; le sieur Wellesley est poursuivi en même temps par le sieur Doussaint pour avoir clamoréusement avancé les faits ci-dessus; à cause de la maladie du sieur Wellesley, l'affaire a été remise au 18 avril, jour qui sera exclusivement consacré au jugement de cette affaire.

La chambre des représentants a continué aujourd'hui la discussion du budget des travaux publics. L'article relatif à la garde civique a donné lieu à un assez vif débat. La section centrale, reposait d'ajourner jusqu'à l'organisation définitive de la garde civique le crédit de 70,000 francs demandé pour achat de sabres. MM. Legrelle et Mast de Vries appuyaient cet ajournement; attendu que suivant eux la loi était inexécutable. M. Dumortier a soutenu, par l'exemple de différentes villes, que cette loi était très-exécutable, et que si, dans plusieurs localités elle n'était pas exécutée, cela provenait du mauvais vouloir de certaines autorités, et que si tous les bourgmestres eussent fait leur devoir, la garde civique serait maintenant complètement organisée.

Après une réplique un peu vive de MM. Legrelle et Mast de Vries qui se prévalaient attaqués à cause de leur qualité de bourgmestre, la chambre a mis fin à ce débat qui aurait dégénéré en discussion personnelle, et a alloué les 70,000 fr. sans lesquels il était impossible au ministre de faire exécuter la loi.

A l'occasion du chapitre relatif aux routes, M. Dumortier a proposé un amendement, portant que pour 1838, la répartition de l'excédant du produit des barrières serait soumise aux chambres et votée par elle avec le budget. Cette proposition a excité une longue discussion, par suite d'une interruption faite par M. Verduyssen, qui soutenait que l'orateur s'écarterait du règlement en présentant ainsi une proposition nouvelle qui n'avait aucun rapport avec le budget en discussion. M. Dumortier a invoqué les précédents de la chambre et a rappelé qu'en 1812, dans la loi du budget on avait introduit une disposition qui ne devait avoir d'effet que pour l'exercice suivant. L'appel nominal a été fait sur la question de savoir si la parole serait continuée à M. Dumortier, 46 membres seulement étaient présents. La séance a dû se terminer sans qu'une résolution fut prise.

Demain la chambre travaillera en sections et ne se réunira que lundi à l'heure ordinaire pour la suite de la discussion du budget des travaux publics, la discussion du budget des finances et celle du rapport sur l'élection de Maastricht.

Bruxelles, 16 février (trois heures). — Du moment de l'ouverture de la bourse, jusqu'à l'arrivée de la maille de Paris, il ne s'était rien traité. Le cours de l'actif restait dans les conservations à 25 1/8, aussitôt la cote de Paris connue on a fait 26, puis on est revenu à ce prix papier. Société Générale, émission de Paris, 1560 A; Action réunies, 109; Société de pianos, 104 5/8 argent.

Amsterdam, 15 février. Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/2 2/9 1/6, 5 p. c. 104 1/2 1/16, billets de change 22 9/16 5/8, syndicat 91 9/16 5/8 9/16, société de commerce 182 3/4 1/8 1/4, Ardoin pièce de 85 liv. 25 5/16 1/2 5/16, dito gr. ess. pièces 00, coupons 00, différés 8 7/8, passive 7 5/16 1/4, brésiliens 00, Naples 00, russes 103 3/4.

Marché des huiles et grains. — Les grains grossés sont offertes sans rencontrer des preneurs, par suite de la faiblesse des huiles qui continuent leur mouvement de baisse. Tourteaux sans affaires.

L'administration de la société anonyme pour l'exploitation en Belgique de la filasse d'Aloès, Agaves et autres produits analogues, vient de dresser son bilan annuel, offrant des résultats dépassant toutes les espérances; pour la première année de cette nouvelle industrie a été importée. Outre les cinquante francs d'intérêts attribués à chaque action de 1,000 francs, comme si elle était intégralement remplie, bien qu'il n'y ait que 800 francs de versés, les actionnaires recevront un dividende de vingt-huit francs quarante-trois centimes, plus de 3 1/2 p. c., qui, ajoutés à la bonification sur les intérêts, donnent un rapport de 2 1/2 p. c., des sommes fournies à la société, qui a dans ses caisses un excédant disponible de 150 mille francs, placés à intérêt, n'en ayant pas besoin pour suffire à l'activité des nombreuses corderies particulières qu'elle fait constamment travailler dans nos provinces, et notamment dans les Flandres. (Union)

Nous avons déjà annoncé l'extrême rareté des céréales aux Etats-Unis; cette rareté réagit sur le Brésil et les autres contrées, qui d'habitude, consommant la majeure partie des farines exportées de l'Amérique du Nord,

### LIÈGE, LE 18 FÉVRIER.

#### DE LA DÉFENSE DU PAYS.

Le gouvernement vient de reconnaître, à son tour, l'existence des graves dangers où la désorganisation de notre armée, sous le ministère du général Evain, a placé le pays. Pour la première fois, il jette un regard au-delà des frontières, interroge la situation de nos ennemis, calcule ses propres forces, et demande l'autorisation de les augmenter. Mais après cet aveu de notre infériorité numérique, fait au sein des chambres, vous croyez peut-être que le gouvernement aura recours à l'emploi de moyens expéditifs et énergiques pour mettre nos forces au niveau de celles de la Hollande, et prévenir ainsi toute possibilité d'invasion? Détrompez-vous, M. le ministre de la guerre ne demande qu'une allocation supplémentaire de deux millions, dont la moitié doit être consacrée à des travaux de défense sur la ligne du Démer et dans les Flandres.

Mais c'est une dérision! — Ou le budget de la guerre, dont le chiffre s'élève à 38,380,000, suffit au maintien de notre armée sur un pied respectable, et à la défense de notre territoire, ou il ne suffit pas; s'il suffit, c'est à tort que vous venez demander une allocation subsidiaire de deux millions; s'il ne suffit pas, s'il faut renforcer notre armée, s'il faut rappeler sous nos drapeaux les innombrables permissionnaires, s'il faut garnir de troupes toute la frontière du nord, si la construction de défenses sur la ligne du Démer est devenue une nécessité, comme nous l'avons démontré, deux millions, ce n'est pas assez, et la demande que vous en faites ne saurait être justifiée.

Quoi! notre armée se compose à peine aujourd'hui de 40,000 hommes, dont l'entretien coûte 38 millions, et pour porter l'effectif de nos forces à 60, à 80 mille hommes, vous ne demandez qu'un million de plus! mais il y a ici quelque chose que l'on trompe!

Vous annoncez l'intention de fortifier Diest, de construire des travaux de défense sur la ligne du Démer, et vous ne demandez qu'un million pour de semblables travaux. Mais la construction d'une simple citadelle de moyenne grandeur, telle que celle de Liège, par exemple, coûterait six millions. Mais les frais de construction de chaque front sont évalués à un million. Et cette dernière somme serait suffisante pour entourer Diest de fortifications, et pour achever les travaux de défense autour de Hasselt! On ne sait réellement comment qualifier de semblables calculs.

Resterait-il peut-être, sur l'exercice de 1836, une somme disponible? Cette somme, jointe à celle que demande le gouvernement, suffirait-elle pour organiser une défense convenable? Mais alors pourquoi cette somme n'a-t-elle pas été employée au même objet en 1836? Pourquoi notre état militaire n'a-t-il pas été renforcé en 1836, époque où notre position était la même? Pourquoi n'a-t-on pas déjà appliqué cet excédant à la construction de fortifications nouvelles? Comment se fait-il qu'on ait négligé le soin de notre défense?

Mais non, la presque totalité des sommes allouées sur le budget de 1836, pour l'entretien de l'armée, a été absorbée, et il n'en reste plus qu'un faible excédant. Pourquoi donc ne pas dire toute la vérité? Craint-on d'effrayer le pays? Mais le pays connaît aujourd'hui la situation de l'armée aussi bien que le gouvernement lui-même. Si quelque chose pouvait effrayer, ce serait l'inaction du gouvernement en présence de l'attitude menaçante de la Hollande; ce serait la désorganisation actuelle de l'armée; ce serait l'éparpillement absurde de nos troupes sur toute l'étendue de notre territoire; ce serait le dégarinement successif et continu de nos frontières.

On réunit chaque année, au camp de Beverloo, une armée de 20,000 hommes, qui s'y exerce aux manœuvres. Fort bien. Ce camp est une excellente école. Mais il est loin d'offrir une position militaire. Aussi, dès que la mauvaise saison arrive, on lève le camp, et les troupes rentrent dans leurs garnisons respectives. Voilà le mal. La vie de garnison, surtout en temps de guerre, est fatale au soldat. Ce sont des cantonnements qu'il faut, des cantonnements aussi rapprochés de la frontière qu'il est possible. Là seulement le soldat s'aguerrit aux périls et aux intempéries; là seulement il se familiarise avec le rude métier des armes; là seulement se développe l'instinct de la discipline et de la bravoure. Les chefs de notre armée ne l'ignorent point; le gouvernement ne peut pas l'ignorer davantage. Et cependant on agit absolument en sens inverse de ce qu'il faudrait faire!

Hormis le tems donné aux parades et aux inspections, on ne s'occupe de l'armée que pour la faire promener de Malines à Bruxelles, de Bruxelles à Mons, de Mons à Namur, de Namur à Gand, sans motif et sans but. Je me trompe: La sollicitude du gouvernement ne s'arrête pas là. Une partie notable des fonds votés par les chambres, et prélevés sur les produits du travail national, est appliquée à de continuelles modifications d'uniforme et de tenue. L'équipement de nos soldats change à chaque trimestre. Il semble que le salut de la Belgique dépend de la coupe d'un habit, de la forme d'un schako, de la couleur d'un pantalon, du

nombre de boutons qui doivent garnir une paire de guêtres. Majors, colonels, généraux sont soumis, comme les simples soldats, aux extravagants caprices de cet esprit de réforme, qui leur demande fort poliment la bourse pour la vider dans celle des fournisseurs.

Hé ! pour Dieu, taillez donc une autre besogne à nos chefs de corps. Au lieu de leur donner des écharpes et des bottes à l'écuyère à porter, donnez-leur des bataillons à discipliner et à commander. Au lieu de leur envoyer des invitations pour la Cour, envoyez leur des ordres pour la frontière. La frontière ! Voilà leur place. Les parfums d'une salle de bal ternissent plus vite un uniforme que la vapeur de la poudre.

Les ressources ne manquent pas à la Belgique. Industrielle, riche et prospère, renfermant une population double de celle de la Hollande, elle se soumettrait sans murmurer à de nouveaux sacrifices, s'ils étaient nécessaires pour le maintien de son indépendance. Mais les quarante millions du budget de la guerre suffisent, nous paraît-il, aux besoins de notre position. Si cependant, après la réorganisation de notre armée, il n'en restait rien pour la construction de travaux de défense, qu'on force l'ancienne banque à dégorger les douze millions dont elle est redevable au pays. Avec une semblable somme, on peut élever autour de Diest des fortifications propres à nous protéger contre toutes les tentatives hostiles de la Hollande.

On a gravement contesté à la Belgique le droit de se défendre. On a dit que les puissances s'opposaient à ce qu'elle construisît des fortifications sur sa frontière du Nord. Quelles puissances ? La France et l'Angleterre ? Non sans doute. L'Autriche ? Elle ne se soucie ni de la Belgique ni de la Hollande, et n'est nullement intéressée dans notre querelle. La Prusse ? Elle a Luxembourg et même Maestricht, et n'oserait demander davantage, de crainte de soulever la France contre elle.

Mais le traité que l'on invoque, le traité qui contient cette défense, où est-il, quelqu'un l'a-t-il jamais vu ? Quand a-t-il été conclu ? Par quels ambassadeurs a-t-il été signé ? Qu'on le produise donc, si l'on veut que l'on croie à son existence. Mais c'est un traité secret ! fort secret, en effet, car personne ne l'a jamais vu.

Ceux qui nous opposent ce mystérieux traité, nous disent encore : Mais la Belgique ne constitue-t-elle pas un état neutre ? La France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche ne l'ont-ils pas déclaré ? — Oui ; mais le roi Guillaume ne l'a pas déclaré ; le roi Guillaume a refusé d'adhérer au traité du 15 novembre ; le roi Guillaume ne reconnaît pas l'existence d'une Belgique indépendante ; le roi Guillaume nous regarde toujours comme des sujets révoltés ; le roi Guillaume nourrit et caresse encore la pensée d'une restauration. Voilà pourquoi la déclaration de neutralité ne nous rassure point, et nous inspire d'autant moins de confiance, que la Prusse et l'Autriche n'ont ratifié le traité du 15 novembre que sous la réserve de l'accession libre de la Hollande. Rien donc n'est terminé encore. Le roi Guillaume est toujours notre ennemi, et il le sera tant qu'il vivra.

Cette persévérance obstinée dans un système de haine et de guerre, alimente les dernières espérances des champions de la cause hollandaise en Belgique. Mais, croyent-ils, de bonne foi, qu'une restauration soit possible ? Et quand même leur rêve favori se réaliserait, quand Guillaume parviendrait à se frayer par la force un chemin jusqu'à Bruxelles, croyent-ils qu'il resterait long-temps sur un trône reconstruit avec les ossements des Belges et cimenté de leur sang ? Mais à peine aurait-il fait abattre notre étendard national pour arborer, à sa place, le drapeau de sa *dynastie*, que la lutte entre les Hollandais et les Belges recommencerait plus terrible que jamais. Et l'issue de cette seconde lutte serait-elle plus douteuse que celle de la première ? Au contraire. Nous avons fait l'essai de nos forces et nous connaissons mieux notre ennemi.

Aussi ne craignons nous pas que jamais une restauration durable s'effectue en Belgique. Mais ce que nous craignons, c'est une invasion tentée dans ce but, à la faveur de circonstances où tout l'avantage est du côté de nos adversaires. Or, c'est là un danger contre lequel il faut, sans retard, prémunir le pays. Le moindre résultat d'une agression victorieuse serait la perte du Limbourg et du Luxembourg tout entiers, l'augmentation de notre part dans la dette, et peut-être la fermeture de l'Escaut. En vain protesterions nous contre la déloyauté de notre agresseur, la tâche pour nous serait ineffaçable, le malheur horrible, et certes il n'est aucun belge digne de ce nom qui, pour s'y soustraire, ne fit tous les sacrifices que la patrie réclamerait de lui.

Que le gouvernement y veuille donc. Il trouvera dans la nation un appui sincère et énergique, s'il écoute la voix du patriotisme, et s'il remplit les graves obligations qui lui sont imposées. Mais que le mouvement commence dès aujourd'hui, que la frontière du nord se hérise d'un rempart de fer, et que les travaux de défense soient mis en adjudication sans retard.

M. le ministre de la guerre a un bel avenir devant lui. Pour réparer les fautes de ses prédécesseurs, il n'a qu'à le vouloir. La chambre ne lui refusera pas les moyens nécessaires, et le pays ratifiera ce que la chambre aura fait. Mais avant d'obtenir les fonds qu'il demande, il donnera sans doute des explications satisfaisantes sur l'emploi de 38 millions appliqués prétendument à l'entretien d'une armée de 30,000 hommes. Il nous dira aussi comment, en y ajoutant deux millions, il sera possible d'élever ce chiffre jusqu'à 60,000, et de commencer les travaux de défense sur la ligne du Demer et dans les Flandres.

La question d'Afrique est aujourd'hui le thème principal de la presse parisienne. Le *Monde* et le *National* se montrent très-sévères pour le maréchal Clausel. Le dernier de ces journaux va même jusqu'à rappeler un arrêt de mort, rendu en Angleterre sous le règne de Georges II, contre l'amiral Byng qui avait montré quelque mollesse dans une rencontre avec la flotte française. Nous n'avons pas besoin de dire, ajoute le *National*, qu'en citant cet exemple, nous

ne pensons pas que cette sanglante sévérité soit dans les mœurs de notre époque. Mais entre cette impitoyable application de la loi en Angleterre et l'impunité assurée en France à tant de méfaits, n'y a-t-il pas place pour un peu de justice.

D'autres organes de la presse prennent avec chaleur la défense de l'ancien lieutenant de Napoléon.

Un journal français donne le texte d'une dépêche télégraphique, de laquelle il résulterait que l'expédition serait indéfiniment ajournée ; on expliquerait cette soudaine résolution du gouvernement français par l'apparition de la peste à Tripoli (V. Paris).

Les journaux anglais donnent le texte de la réponse des cortès portugaises au discours de la reine, cette réponse exprime des sentiments affectueux pour la souveraine, et donne une entière adhésion aux principales mesures prises par son gouvernement. — Une feuille anglaise annonce que Mercier, l'officier qui a attenté à la vie du prince de Saxe-Cobourg, a été condamné à mort.

Des rapports d'Espagne portent que le fameux Gomez, l'un des héros du carlisme, le même qui désola les provinces espagnoles que la guerre civile avait épargnées, a été arrêté par ordre du prétendant (V. nouv. d'Espagne.)

La commission administrative de l'Institut royal des sourds-muets, en cette ville, vient d'adresser à M. le ministre de l'intérieur un choix d'objets ouverts par les élèves, et des échantillons de leur écriture et de leurs dessins.

On remarque, entre autres, plusieurs crosses de fusil sculptées avec beaucoup d'art et ornées de fort jolis bas-reliefs, des broderies et autres ouvrages exécutés par de jeunes sourdes-muettes.

Quelques dessins nous ont paru aussi mériter des éloges. L'augmentation de subsides demandée par cet établissement à l'autorité communale permettra de lui donner une plus grande extension.

Le subside de fr. 420, accordé jusqu'ici annuellement, n'équivalait pas à la pension d'un seul élève ; et sur 28 externes auxquels l'Institut accorde gratuitement l'instruction, 25 appartiennent à la ville de Liège.

M. Pelletier, juge au tribunal de Namur, est décédé hier, après une maladie de quelques mois, à l'âge de trente-trois ans. Il laisse inconsolables de nombreux amis et une mère dont il était l'enfant unique et la seule consolation. M. Pelletier père, officier français et légionnaire, ayant succombé sur le champ d'honneur peu de temps après son mariage.

— Depuis quelques jours circule en cette ville un orgue de Barbarie d'un effet extraordinaire : à lui seul, il renferme un orchestre complet, et fait entendre des airs d'un très-beau choix.

Plusieurs sociétés particulières l'ont fait venir à domicile pour s'en procurer le plaisir.

— Une des anciennes gloires du théâtre des Variétés, Tiercelin, est mort à l'âge de soixante-quatorze ans.

— La maison Etienne père et fils, d'Isigny, a cessé ses paiements. La faillite, dit-on, passe 500,000 francs. (*Journal de Cherbourg.*)

Liège, le 18 février 1837.

NECROLOGIE.

Hier ont eu lieu les obsèques de M. Van Aefferden, étudiant en droit à notre université. Ce jeune homme d'une conduite si sage et si exemplaire, plein d'espérance pour l'avenir, fut enlevé aux douceurs de l'amitié, à la gloire de ses succès au moment où il allait recevoir des mains du jury le grade de docteur qu'il avait si bien mérité, tant par son amour pour la science que par son application à l'étude, et les fruits qu'il en avait recueillis.

En vérité, ce fut un bien touchant spectacle que celui qui nous fut présenté par la journée d'hier, et dont la ville de Liège gardera long-temps le souvenir. Aussi, convoi funèbre ne présenta jamais plus d'ordre et de régularité.

A dix heures et demie, les étudiants se rendirent tous à l'université, où l'on avait déposé le corps de leur malheureux ami ; 1, un discours d'adieu fut adressé par M. Lejeune aux restes inanimés de Van Aefferden.

A onze heures, le cortège funèbre, précédé par la musique de la ville, se mit en marche et s'achemina lentement vers l'église St-Jacques où un service fut célébré.

La cérémonie terminée, le convoi prit la direction du cimetière, et à deux heures Van Aefferden était arrivé à sa dernière demeure. (*Communiqué.*)

Erratum. Dans la seconde lettre sur les mines, insérée dans notre n° d'hier, page 2, 3<sup>e</sup> col, ligne 54, au lieu de produit net, lisez produit brut.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 16 FÉVRIER

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Mariages 6, savoir : Entre Claude Joseph Paquot, journalier, faubourg St-Léonard, et Marguerite Vilette, couturière, pont St-Nicolas. — Jean Joseph Chinc, journalier, à Mortier, et Me. C. Gérard, journalière, rue Neuve. — M. Dely, musicien ambulancier, en Nassarue, et M. J. Ledent, journalière, à St-Remi. — J. A. Delvaux, journalier, rue Longdoz, et Anne Heyne, journalière, même rue. — J. Deridder, ex-sergent au 19<sup>e</sup> régiment de ligne, et M. T. Verellen, sans profession, à Bruxelles. — A. D'Alexandre, journalier, sur la Fontaine, et Elisabeth Roussel, journalière, même rue.

Décès : 4 garçons, 4 hommes, 7 femmes, savoir : J. J. Chantraine, âgé de 75 ans, perruquier, rue des Tournours, veuf de M. M. J. Hodeige. — J. J. Boulengé, âgé de 63 ans, tondeur de draps, faubourg St-Léonard, veuf de G. Desmalines. — L. Welters, âgé de 36 ans, journalier, quai d'Avroy, célibataire. — J. J. Haerterat, âgé de 34 ans, portefaix, rue petite Nassarue, célibataire. — M. J. Desart, âgé de 95 ans, sans profession, rue Verd-Bois. — A. M. Kirst, âgé de 82 ans, journalière, rue Verd-Bois, veuve de S. Beauduin. — P. Dorian, âgé de 74 ans, fileuse, rue Pont de Pierres, veuve en 2<sup>e</sup> noces de J. Drock. — A. M. F. G. Ophoven, âgé de 74 ans, rentière, rue porte St-Léonard, veuve de J. J. Stappers. — A. J. Florin, âgé de 69 ans, sans profession, faubourg St-Marguerite, épouse de J. Thonar. — M. M. Dahelet, âgé de 69 ans, colporteur, rue des Marais. — M. J. D. Delborst, âgé de 53 ans, aubergiste, rue Sœurs de Hasques, veuve de J. B. Remy.

THEATRE ROYAL DE LIEGE

Dimanche 19 février, abonnement et entrées de faveur suspendus, la neuvième représentation de GUSTAVE, ou le BAL MASQUE, grand opéra en cinq actes ; — précédé de ON, NE PASSE PAS. En attendant, LA JUIVE, grand opéra.

TAXE DU PAIN, du 18 février.  
Pain de seigle, 27 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c.  
Pain de ménage, 44 c.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRIY, derrière Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont,

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A DATER DU 1<sup>er</sup> MARS PROCHAIN,  
LA PHARMACIE DE G. DAVREUX,  
Sera transférée rue Royale, n° 922, près du Marché. 297

CORDAGES D'ALOES

LE MAGASIN

SITUÉ PLACE DE L'UNIVERSITÉ,

N° 263, A LIÈGE,

Vient d'être RÉASSORTI D'UNE FORTE PARTIE DES CORDAGES nécessaires aux entrepreneurs, maîtres maçons ; pour le halage, l'extraction des mines et minières, etc. etc. 294

UNE PLACE DE CHANTRE AU LUTRIN étant vacante à la Cathédrale de Liège, les aspirants peuvent se présenter au concours qui aura lieu dans ladite église, LUNDI 6 mars 1837, à dix heures et demie du matin, munis de certificats de moralité. 272

ON DEMANDE

POUR RIO-JANEIRO

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheport, n° 790. 53

BELLE MAISON avec écurie pour deux chevaux et voiture, n° 480, rue Derrière St-Jacques, à LOUER tout de suite. S'y adresser. 304

POMMES A VENDRE, chez JACOB, rue Table de Pierre, n. 501, Capendu et bonpommier à 3 fr. la manne, et d'autres qualités à 2 fr. 269

A LOUER présentement UN APPARTEMENT composé de deux grands salons au premier, situé à Sclessin, et offrant tous les agréments de la campagne. S'adresser aux n° 557 et 558, Quai d'Avroy. 221

Une personne seule occupant une maison avec jardin désirerait trouver des personnes tranquilles pour louer deux chambres et la jouissance du jardin. S'adresser au Pont des Arches, au coin de Pêcheurue, n° 1401. 247

UNE SERVANTE, sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter de suite rue Pont d'Ile, n° 11. 268

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter place St Pierre, n. 872. 243

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, a Ste-Claire, n° 130. 234



EN CHARGE

LE BEAU BRICK BELGE  
MERCURE,  
CAPITAINE

ANVERS

J. F. F. SMIT.

POUR

POUR PARTIR LE 15 MARS,  
Ayant la majeure partie de sa cargaison engagée.

SMYRNE,

CONSTANTINOPLE,

ET

TOUS LES PORTS

DE LA

MER NOIRE.

Il expédiera de Constantinople à ses frais, mais non à ses risques, les MARCHANDISES pour la Mer Noire.

S'adresser pour plus amples informations à M. H. SERIGIERS, consignataire à Anvers. 302

# AU MAGASIN

## PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE :

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres, MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.  
 GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.  
 POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.  
 GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.  
 MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.  
 NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.  
 1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.  
 2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.  
 BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.  
 GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.  
 CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.  
 FOULARDS.  
 PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTS L'AUNE. 313

### A VENDRE

SIX VERGES GRANDES DE TERRE,

propres à y bâtir, sises à Fragnée, aboutissant à la grande route, dans le BEAU VALLON DU VALBENOIT; en vue du chemin de fer, distant d'environ 150 mètres; S'adresser Quai de la Souvenière, n° 6. 246

### BANQUE LIÉGEOISE.

L'ADMINISTRATION s'empresse de faire connaître dans l'intérêt public qu'il a été présenté hier à sa Caisse DES BILLETS FAUX DE CENT FRANCS DE LA BANQUE LIÉGEOISE; par suite de cette découverte elle désire retirer de la circulation le peu de billets de Banque qu'elle a émis et prie en conséquence les porteurs de les présenter à la Caisse chez M. NAGELMACKERS, rue Souverain Pont, numéro 312. 299

### VENTE APRÈS DECÈS.

MARDI prochain 21 février et jours suivants, à une heure, M. DUSART, notaire, vendra au n° 1004, rue de l'Épée, derrière l'Hôtel de Ville,

### TOUS LES MEUBLES

Qui se trouvent dans la maison et TOUTES LES MARCHANDISES EN FAYENCE qui en formaient le commerce. 291

M. VARLET, notaire, à Beyne, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 16 février courant, le BIEN des enfants WEGIMONT, sis en lieu dit Bois Jean-le-Mennier, commune de Fléron, consistant en BATIMENS D'HABITATION et d'exploitation, jardin, vergers, prés et terres formant un ensemble de trois hectares 25 ares environ, a été adjugé moyennant la somme de 7,600 frs. et qu'on peut s'enrichir d'un vingtième dans les dix jours de la vente. S'adresser audit notaire. 292

A LOUER PRÉSENTEMENT

### UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

Avec fournil, écurie, et un jardin de soixante neuf perches, garni d'arbres à fruits, située aux Six Maisons près du Casino, n° 875. S'adresser pour voir la maison et conditions vis-à-vis la promenade d'Avroy, n. 585 bis. 227

### VENTE MOBILIÈRE.

LE SAMEDI 4 mars 1837, aux dix heures du matin, à la requête de M. Jacques D'ANS et de la dame son épouse, le greffier STREEL vendra le BEAU MOBILIER qui garnit la ferme qu'ils occupent, sise à JENEFFE; plus, QUANTITÉ DE MEUBLES NEUFS. — A CRÉDIT. 284

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

## TRÈS-GRANDE MAISON

AVEC

### JARDIN

SIÈGE A NAMUR,

### A VENDRE A LONG CRÉDIT.

JEUDI, 2 mars 1837, à onze heures du matin, en son étude, maître ANCIAUX, notaire à Namur, exposera en hausse publique, la belle et grande maison, sise rue du Lombard, n° 1227, à Namur, dégagée vers le centre de la ville par la nouvelle rue.

Elle contient 24 places, 6 mansardes, 3 remises, écurie pour six chevaux, vaste magasin, grande cour, greniers considérables, beau jardin, etc., etc., ce qui en fait une habitation agréable.

Son emplacement sur le ruisseau de Houyoux, sa grande distribution et ses beaux greniers, la rendent propre à toute manufacture, brasserie, distillerie, sucrerie, saline, savonnerie, fabrique de gaz et à la commission.

On peut en faire facilement deux maisons distinctes et très-commodes.

On entrera de suite en jouissance.

Le prix à payer avec grandes facilités.

S'adresser pour voir la maison et connaître les conditions au bureau de M. LELIEVRE PASQUET, à Namur. 301

LUNDI 27 de ce mois, à 2 heures après midi, on vendra définitivement et sans aucune réserve, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, une

### JOLIE MAISON

DE CAMPAGNE,

DEUX AUTRES PETITES MAISONS

ET AUTRES BATIMENTS,

Avec environ deux bonniers de jardin, pré et cotillage plantés d'arbres à fruits, situés à la BRANCHE PLANCHART, commune d'Aus et Glain, sous les n° 724, 725 et 726, près de Liège.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 303

## JOURNAL DE CHANT

POUR

### PIANO, GUITARE ET CHANT.

QUATRIÈME ANNÉE. — 1837.

Ce journal est destiné à reproduire les morceaux d'opéra les plus nouveaux et les compositions les plus récentes, telles que romances, nocturnes, cavatines, etc., etc., de Mmes P. DUCHAMBGE, LOISA PUGET, et de MM. F. MASINI, A. PANSEON, T. LABARRE, A. BEAUPLAN, Ed. BRUGIÈRE, GRISAR, etc., etc.

Une commission, composée d'artistes les plus distingués, est chargée du choix des morceaux destinés à la publication du journal.

Les premières livraisons seront extraites des albums des auteurs ci-dessus nommés.

CONDITIONS.

Une romance toutes les semaines (ou 52 par an).

Prix, pour Bruxelles, par an, 6 fr.; pour les provinces, 7 fr. francs de port.

La première livraison vient de paraître; elle est composée de : LES RIVES DE LA MER, nocturne à deux voix, musique de F. MASINI.

La souscription se paie à la réception de la première livraison.

S'adresser à Liège, chez E. LEDUC, rue Pont-d'Île, n° 8

SE TROUVE MÊME MAISON :

## ESMÉRALDA.

### JOURNAL DES MODES DE PARIS,

Revue de la Littérature, des Arts et des Théâtres,

Paraissant une fois par semaine, une feuille de 16 pages in-8°, papier vélin satiné. Chaque livraison est accompagnée d'une gravure de modes, exécutée à Paris par les premiers artistes en ce genre.

Prix de la souscription, 8 francs pour trois mois, 15 frs. pour six mois. 288

MERCREDI 22 FÉVRIER 1837, à trois heures de l'après-midi, il sera vendu AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRÉMENT, Place Verte, à Liège, DIFFÉRENTS LUSTRES, QUINQUETS, UN VIEUX BILLARD et une porte matelassée. ARGENT COMPTANT. 287

## TOILETTE.

NOUVELLE IMPORTATION ANGLAISE.

Jusqu'à présent on n'avait obtenu des nombreuses compositions pour la teinture des cheveux que des résultats nuls ou incomplets. L'eau anglaise récemment importée de Londres par la maison Rousseau-Ma, de Paris, n'était point connue en France; cette eau teint les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais et ne salit ni le linge ni les chapeaux.

On trouve également, au même dépôt, les articles suivants, dont la réputation dispense de tout éloge : La pommade grecque qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en peu de temps; L'épilatoire du sérail, qui fait tomber les poils-follets du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau; L'eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; La crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; L'eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les tâches du visage; elle contribue aussi à la blancheur de la peau; L'eau des chevaliers, qui détruit ou prévient la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail; La pommade américaine, qu'il suffit de passer sur les cheveux pour les teindre à la minute; La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à l'instant même. Prix fixe : 6 frs. chaque article.

On trouve aussi à l'adresse ci-après des petites Oreilles-Cornets, instrument pour la

### SURDITÉ,

Très-léger, tenant seul sur la tête, et qui rend à l'ouïe toute sa finesse. Prix fixe : 20 francs. On expédie. A franchir. Le dépôt des articles ci-dessus de la maison Rousseau-Ma, de Paris, est établi chez M. BAGHA, marchand de musique et nouveautés, pied du Pont d'Île, n° 763, à Liège. 285

VENTE

D'UNE BELLE

### MAISON DE COMMERCE.

LUNDI 13 mars 1837, à deux heures de relevée, le notaire BIAR vendra en son étude, rue Vinave d'Île, à Liège, UNE BELLE MAISON avec étable, écurie, remise et environ 21 ares de jardin et terres, le tout ne formant qu'un ensemble, situé à Frère, canton de Tongres, appartenant au sieur Gilles BERNARD.

Les bâtiments sont tout neufs et tiennent à la grand-route. Par sa position au pied de la montagne de Frère, cette propriété convient pour toute espèce de commerce, ainsi que pour une maison de campagne. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser audit notaire BIAR. 293

### SALLE D'ÉMULATION.

### PROGRAMME

DU

## GRAND CONCERT

### VOCAL ET INSTRUMENTAL

Qui sera donné mercredi 22 février 1837, par L. HENCHENNE, professeur au Conservatoire Royal.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Ouverture, par M. Framback.
- 2° Cinquième concerto de violon, par Lafont, exécuté par Joseph Dupont, élève du conservatoire. (Classe de M. Prume.)
- 3° Terzetto de l'Opéra, un' Aventura di Scaramuccia, de Luigi Ricci, chanté par Mme St-Ange, MM. Richelme et Bouchi.
- 4° Air d'Actéon, varié pour la flûte, par Tulou, exécuté par L. Henchenne.
- 5° Chœur des Bohémiens, composé par M. Soubre, chanté par MM. amateurs.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1° Ouverture de l'opéra Romantique : die Felsenmühle zu Estalères, par C. G. Reissiger.
- 2° Cavatine de la Niobe, de Paccini, chantée par Mme St-Ange.
- 3° Andante de la symphonie en ut mineur, de Beethoven.
- 4° Nocturnes chantés par Mme Saint-Ange et M. Richelme.
- 5° Fantaisie pour la flûte, composée et exécutée par L. Henchenne.
- 6° Grand pot-pourri sur des motifs de Zampa, par L. Henchenne, exécuté par MM. les artistes de l'harmonie.

On commencera à 6 heures.

PRIX D'ENTRÉE : 3 FRANCS.

**VENTE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME, A TILLEUR.**

Le LUNDI 27 février 1837, à 10 heures très précises, pour terminer le même jour, M. André CAJOT, cessant l'exploitation de la ferme qu'il occupe à Tilleur, y fera vendre aux enchères, sous la direction du notaire HOUBAER,

**LE BEAU MOBILIER**

Qui la garnit, consistant en SEPT TRÈS BONS CHEVAUX au nombre desquels un bel entier de 2 ans, deux hongres âgés de 4 ans, une belle jument de sept et deux poulains de 2 ans, 12 Vaches et génisses de la plus belle et meilleure espèce, un taureau, 2 porcs gras, deux chariots, trois tombereaux, trois charrettes dont une de brasseur, charrues, rouleaux, herbes, colliers, serats, pressoir, hautes et basses garderoberies, armoires, tables, chaises, horloges, formes de lit, chaudrons en cuivre et autres, 12 pièces de vin provenant de la côte dite de Borday de Tilleur, 100 à 120 gerbes de chardon à foulon, propre à carder la laine, d'une très-bonne qualité, et une grande quantité d'autres objets trop longs à détailler.

A CRÉDIT moyennant caution connue du notaire. 226

**VENTE D'UN BEAU MOBILIER, A LA FERME DE REMIQUETTE, COMMUNE DE WALEFFE.**

Le LUNDI 20 février 1837 et jours suivants, à midi précis, M. Hanson et sœurs feront vendre aux enchères tous les bestiaux, attirails de labour et meubles meublans qui garnissent la ferme, sans en rien réserver. On vendra le LUNDI 28 CHEVAUX et POULAINS, 4 CHARRIOTS, 2 charrettes, un tombereau, 6 charrues, 7 herbes, 3 rouleaux, le tout bien équipé, harnais en quantité, bois de charonnage, coulières longues, chaînes, cuirs d'attelage, etc.

Le MARDI, 20 VACHES, 10 génisses, un taureau, 20 truies pleines ou avec leurs jeunes, 28 nourraux et les attirails de labour qui n'auraient pu être vendus la veille.

Le MERCREDI, 200 BÊTES A LAINE consistant en moutons, laitières avec leurs agneaux et 60 aînés, plus une partie du mobilier tel que table, cuvettes, tonneaux à bière, bacs en pierres, échelles, etc.

Le JEUDI, TOUS LES MEUBLES MEUBLANS et autres objets dont le détail serait trop long.

On vendra aussi une quantité de FOURRAGE battu et non battu, POMMES DE TERRE et paille d'avoine.

A CRÉDIT moyennant caution. 172

**VENTE D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX ET RENTE, POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

Le LUNDI 27 février 1837, à dix heures du matin, M. Jacques Loze, d'Angleur, et ses enfants, feront vendre aux enchères, en l'étude et par le ministère du notaire RADELET, de résidence à Ougrée, les biens ci-après désignés :

1er lot. UNE MAISON, bâtiment et dépendances, avec 9 ares de jardin, sise à Grivegnée, et joignant à Rente, à Viatour et à la route.

2me lot. UNE PIÈCE DE TERRE de 3 ares 270 millièmes, sise à Angleur, nommée Terre Grandpère.

3me lot. UNE PIÈCE DE BOIS TAILLIS, contenant 19 ares 618 millièmes, en lieu dit Thier aux Mines, même commune d'Angleur.

4me lot. UNE PIÈCE DE TERRE et jardin, contenant quatre ares 359 millièmes, en lieu dit Triolet, même commune.

5me lot. UNE MAISON avec jardin de 4 ares 36 centiares, sise à Angleur.

6me lot. Les RUINES nommées les VIEUX MÉNAGES, et 5 ares 885 millièmes de terre, sises au lieu dit Stren-Pas, commune d'Angleur.

7me lot. Et UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 5 florins Bbt.-Liège, au capital de 118 frs. 51 centimes, libre de retenue, due par la veuve Simon, d'Angleur.

S'adresser pour connaître les conditions, en l'étude dudit M<sup>e</sup> RADELET. 225

**BELLE VENTE DE CHENES.**

LUNDI 27 FÉVRIER 1837, M. F. D'ANCIEN DE VILLE fera vendre publiquement aux pieds des arbres dans ses bois dit *Troux Renard*, proche de Lembree et Heil, du moulin de Ferrières, QUANTITÉ DE CHENES, parmi lesquels il s'en trouve de 10, 11 et 12 pieds de pourtour, propres aux arbres d'usines, planches de bateaux, bâtisse et charonnage; la vente aura lieu à 10 heures du matin, à la recette de M. LECOQ de Harre. A CRÉDIT et aux conditions lors à prélière. 240

Le jeudi 23 février 1837, à 11 heures précises du matin, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. CHOKIER, juge de paix des cantons sud et ouest de la ville de Liège, en son bureau situé rue Mont St.-Martin, n<sup>o</sup> 607, procédé à la vente aux enchères publiques

**D'UNE MAISON**

Avec cour, bâtiment au fond de la cour, verger et toutes dépendances, sise à Liège, QUAI D'AVROY, portant le n<sup>o</sup> 778.

Cette maison et le terrain qui en dépend ont une superficie de 221 mètres, et joignent d'un côté à M. Lassaulx, du côté opposé à la veuve François Benoit, de derrière à la ruelle dite du Saint-Esprit, et du devant au quai d'Avroy.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. le juge de paix, et en l'étude à Liège, rue Féronstrée n<sup>o</sup> 588, dudit M<sup>e</sup> GILKINET. 202

**VENTE D'UNE MAISON**

AVANTAGEUSEMENT PLACE POUR LE COMMERCE.

MARDI 21 février 1837, à 2 heures de relevée, le notaire BIAR vendra publiquement en son étude à Liège, rue Vinavé d'Ille, n<sup>o</sup> 43,

**UNE MAISON COTÉE 555,**

Sise au commencement du quai d'Avroy audit Liège, Avec cour, au fond de laquelle il se trouve un bâtiment servant d'atelier.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit M<sup>e</sup> BIAR. 196

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 15 février courant, il a été ADJUGÉ,

**1<sup>o</sup> UNE MAISON AVEC JARDIN,**

Et bâtiment derrière, située à Liège, faubourg Ste. Marguerite, n<sup>o</sup> 431, portant l'enseigne du Soleil d'Or, au prix de 8,500 francs.

**2<sup>o</sup> UNE MAISON,**

Située à Montegnée, vis-à-vis de l'église, avec un JARDIN d'une verge grande, au prix de 1,470 francs, en sus d'une rente de 8 fl. Bbt. Liège.

Et qu'on peut, dans les 15 jours de la vente, surenchérir d'un vingtième.

S'adresser audit notaire, rue Féronstrée. 289

**VENTE D'IMMEUBLES**

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le LUNDI 6 mars 1837, à 10 heures du matin, les héritiers de veuve GALOPPIN feront vendre aux enchères publiques, en la demeure à Bonnelles de Louis Ramelot, cabaretier, par le ministère de M<sup>e</sup> RADELET, notaire de résidence à Ougrée,

UNE MAISON, bâtimens d'exploitation, et trois hectares trente-cinq centiares de jardin, verger et terre, situés en la commune de Bonnelles, et divisés en six lots.

Cette vente présente toute sécurité; elle se fera au plus offrant et sans réserve d'infirmité.

S'adresser pour connaître les conditions, obtenir le plan de la formation des lots et voir le plan de la propriété, en l'étude à Ougrée. 283

**PILULES ECOSSAISES**

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires; dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommode.

Prix: 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.

Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

**FAILLITE DE JOSEPH JAMME.**

Les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci-devant négociant, demeurant à Liège, rue des Tanneurs, invitent les créanciers du failli à se présenter dans le délai de quarante jours, en l'étude de M. Jules DEL MARMOL, avocat, rue Bonne Fortune, n<sup>o</sup> 445, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de leur remettre leurs titres de créances ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.

Liège, le 31 janvier 1837.

Jules DEL MARMOL, Eugène MOXHON, Walthère FRÈRE, avocats. 181

**DRAGÉES DE CUBÉBINE**

ou D'EXTRAIT ÉTHÉRÉ DE CUBÈBE.

Composées et préparées par LABELONYE, pharmacien, rue Bourbon Villeneuve, n<sup>o</sup> 19, à Paris.

Ces Dragées remplacent avec un succès certain tous les remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes récentes et invétérées, qu'elles terminent en peu de jours. Elles sont agréables à prendre et sans arrière goût, et, comme elles ont la forme des dragées ordinaires, on peut suivre le traitement dans le plus grand secret. Elles sont également employées avec avantage dans le traitement de la Leucorrhée, ou Fleurs Blanches.

Des expériences nombreuses, faites par les premiers Médecins de Paris, attestent leur efficacité dans le cas où les autres moyens ont été employés sans succès.

DÉPÔT à Liège, chez M. DELCOUR FROIDBISE, pharmacien, pied du Pont d'Ille, n<sup>o</sup> 762. 298

**BOURSES.**

PARIS, LE 16 FÉVRIER.

Cinq pour cent.	109 75	Esp. D. diff. s. int.	40 00
Trois pour cent.	79 55	• Dt. pas. s. int.	7 12
Act de la B. de Fr.	2405 00	Belgq. Empr. 1832	103 00
Napl. Cert. Falc.	98 80	Banque de Belg.	1470 00
Esp. Ardoin 1834.	27 34		

AMSTERDAM, LE 16 FÉVRIER.

Holl. Dette active.	101 1/2	Inscr. au gr. livre.	00 00
Dito 2 1/2.	53 1/8	Certif. à Amst.	00 00
Différée.	0 0/00	Pologne. L. B. 500f.	139 3/4
Billet de change	22 5/16	Lots de Rd. 50 f.	113 1/4
Syndic. d'amort.	94 0/0	Espagne. E. Ard.	24 1/16
• 3 1/2.	77 1/4	Dito. gr. s. int.	00 00
Soc. de comm. P. B.	182 3/4	Dette diff. anc.	7 3/16
• nouvelle.	00 0/0	• nouv.	00 0/0
Russie, H. et C. 5	103 1/2	• passive.	0 1/0
• 1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	100 1/4

ANVERS, LE 17 FÉVRIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	A. NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
• Det. différ.	44 0/0	• STAT-RO. Lev. 1832.	101 0/0
Emp. de 48 mill.	100 5/8	• à An. 1834.	101 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
• de fl. 250.	428 0/0		
• de fl. 500.	680		
POLG. Lots fl. 300.	118 0/0		
• fl. 500.	139 0/0		
BRÉSIL. E. à L. 1831	85 3/4		
ESPAG. Emp. 1834.	25 3/4		
D. dif. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette diff.	9 0/0		

**CHANGES.**

Amst. c. jours.	118 3/4 p.
Rotterdam. Idem.	118 3/4 p.
Paris. Idem.	118 3/4 p.
• 2 mois.	114 3/4 p.
Lond. p. Estr. c. j.	40
• 2 mois.	30 1/2
Ham. p. 40 fl. c. j.	35 5/16
• 2 mois.	35 1/16
Bruxelles et Gand.	114 p. c.

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 FÉVRIER 1837**

Les fonds Espagnols ont été faibles et avec peu d'affaires à notre bourse. — Ardoin ouvert 26 25 7/8, 3/4 et reste 25 5/8 A. Primes à un mois 26 3/4 p. c. dont 1 p. c. et A.

BRUXELLES, LE 17 FÉVRIER.

COURS	ACTIONS.		
Emp. Rotsch. . . . .	100 3/4	A. Act. Société Gén.	733 0/0
Fin cour.	100 3/4	A. Act. de la S. de B.	131 1/2
Pr. 4 m. d. 4.	000 0/0	A. Act. la B. de B.	144 1/2
• 1836, 4 m. d. 4.	92 1/2	A. Act. C. Sam. et O.	106 0/0
• Fin cour.	91 5/8	A. Act. des Hauts-I.	154 0/0
• pr. 4 m. d. 4.	00 0/0	A. Act. Charb. Flenu.	130 0/0
Dette active 2 1/2.	53 0/0	A. Act. Banq. fonce.	101 0/0
E. de la ville 1832	109 0/0	A. Act. Ch. H. et W.	99 0/0
Dette active holl.	53 1/2	A. Act. Ch. Schessin.	00 0/0
Rente domaniale	96 3/4	A. Act. Entr. Indust.	123 0/0
BRÉSIL 1831.	85 3/4	A. Act. Ch. Lev. du F.	105 1/2
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	A. Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
ROME. 1832.	100 3/4	A. Act. S. Sars-Louch.	108 0/0
NAPLES. Falconnet.	00 0/0	A. Act. Che. de fer.	98 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	A. Act. S. de Venne.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	A. Act. bat. à V. Anv.	000 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	25 5/8	A. Act. S. St. Léona.	106 0/0
• Fin cour.	25 5/8	A. Act. S. Chatelin.	145 0/0
• gros. pièces.	00 0/0	A. Act. S. Verreries.	140 0/0
• pr. 4 m. d. 4.	27 0/0	A. Act. Ecl. gaz. rés.	90 0/0
• différée 1834.	00 0/0	A. Act. S. Raffinerie.	120 0/0
• anc.	0 0/0	A. Act. Verr. Charl.	112 0/0
• dette passive.	00 0/0	A. Act. Expl. l'Espér.	110 0/0
		A. Act. des Brasseries.	101 0/0
		A. Act. Librairie H.	000 0/0
		A. Act. Typogr. W.	99 3/4
		A. Act. Fabr. Tapis.	114 0/0
		A. Act. Fabr. de fer.	106 1/2
		A. Act. Mutual. ind.	110 1/4
		A. Act. C. de Bruges.	104 0/0
		A. Act. H. F. Monc.	112 0/0

**CHANGES.**

AMST. ct. jours.	118 3/4
LOND. ct. jours.	12 1/4
PARIS. ct. jours.	pair

PLACE D'ANVERS, LE 17 FÉVRIER.

Café. — Les transactions suivantes ont été citées: 250 Balles Cléribon brun, à prix tenu secret, et 75 ballas Batavia ord., à 32 cts. — La demande reste d'ailleurs inactive.

Sucre brut. — Les affaires se sont bornées à environ 100 caisses Hayane blond à f. 17 3/4 pavillon national, et 100 id. dito à f. 17 3/8, pavillon étranger.

Sucre raffiné. — Env. 20,000 kil. pains en papier, ainsi que 8000 kil. Candi, ont trouvé preneurs à prix non positivement connus pour l'exportation.

Cuir. — 4000 cuirs Montevideo avariés exposés hier aux enchères publiques, ont été adjugés de 31 à 75 centimes p. 1/2 kilos suivant degré d'avarie.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 FÉVRIER.

Le brick danois Forester, v. de Marseille, ch. de savon et soudre. — Le brick belge Jean de Loquinghem, v. de Liverpool, ch. de sel. — Le brick belge bruxellois, v. de Liverpool, ch. de sel. — La gal-léasse belge Phoenix, v. de Liverpool, ch. de sel. — Le brick napolitain Umilta, v. de Messine, ch. de fruits, huile et fer. — La barque suédoise à trois-mâts Albertine, v. de New-York, ch. de sucre et coton.